

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DPA 9 « Paris fait Paris » - Palais Galliera, 10, avenue Pierre Ier de Serbie Paris (16e) - Restructuration Partielle - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisations administratives et convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

MM. Bruno JULLIARD et Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. et R. 421-1 et suivants relatifs aux demandes de permis de construire, d'aménager et de démolir ;

Vu la convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris et l'Etablissement Public Paris Musée conclut le 22 juin 2016 ;

Vu la délibération 2016 DPA 43 des 16, 17 et 18 mai 2016 approuvant et autorisant la signature de la convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris et l'Etablissement Public Paris Musée ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées du 17 octobre 2016 approuvant la conclusion d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de réalisation de l'opération de restructuration partielle du Palais Galliera, 10, avenue Pierre Ier de Serbie Paris (16e), la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et le dépôt des demandes d'autorisations administratives ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par M Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et, par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de l'opération de restructuration partielle du Palais Galliera, 10, avenue Pierre Ier de Serbie Paris (16e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer et à mettre en œuvre la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit avec l'établissement public Paris Musées spécifique à l'opération, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à l'opération de restructuration partielle du Palais Galliera, 10, avenue Pierre Ier de Serbie Paris (16e).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 45, nature 4581988, rubrique 322, mission 90004-99-100 du Budget d'Investissement de la Ville de Paris, exercices 2017 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.

Article 5 : La recette correspondant au remboursement de l'avance sera constatée au chapitre 041, compte 238, rubrique 322, mission 90011-99-110 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2017 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.

Article 6 : La recette correspondant au remboursement de l'établissement public Paris Musées des dépenses engagées par la Ville de Paris pour le compte d'EP Musées sera constatée au chapitre 45, nature 4582988, rubrique 322, mission 90004-99-100 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2017 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO